

RETRAITES CGT DE FLORANGE

À compter du 1er août 2025, le taux de TVA sur l'ensemble des factures énergétiques augmentera de 5,5% à 20%

18/07/2025

La FNME-CGT (Fédération nationale des mines et de l'énergie) dénonce un « racket organisé » et soutient la proposition de loi du sénateur Fabien Gay (PCF, 93) pour annuler cette hausse. En février dernier, la loi de finances 2025 est actée avec une disposition prévoyant Masquer la responsabilité nationale

Afin de justifier cette décision, le gouvernement français prétend s'accorder sur des directives européennes imposant aux États membres d'harmoniser les taux de TVA sur l'énergie. Or, ces directives laissent la possibilité d'appliquer des taux réduits à condition qu'ils ne soient pas inférieurs à 5 %.

C'est ce qu'a fait la Belgique, par exemple.

Pour la CGT, cette justification est une façon de masquer la responsabilité nationale d'une décision politique et budgétaire. La FNME s'est joint au sénateur Fabien Gay pour rédiger une proposition de loi visant à ramener la TVA à 5,5 % sur l'ensemble de la facture.

Offensive austéritaire

Ceci intervient dans le contexte d'une nouvelle offensive austéritaire annoncée par François Bayrou pour faire des économies : le gel des dépenses sociales pour 2026, le déremboursement de certains médicaments et la suppression de deux jours fériés. Un coup dur pour le pouvoir d'achat alors que, d'après l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 75 % des français déclarent restreindre le chauffage chez eux pour baisser le prix de leurs factures, et que 12 millions de foyers seraient en situation de précarité énergétique. La FNME estime qu'une hausse de 10 % de la facture ferait basculer 400 000 nouveaux foyers dans cette situation de précarité.

Les prix de l'électricité augmentent tous les ans en partie en raison de la guerre en Ukraine, mais surtout du

d'augmenter le taux de TVA sur l'ensemble des composantes de la facture d'énergie, y compris l'abonnement et les produits commerciaux. Le taux passerait de 5,5 % à 20 % dès le 1er août. Cette hausse, si elle s'applique, coûterait au foyer moyen entre 150 et 200 euros par an.

Dérèglement du marché européen de l'énergie, de la spéculation boursière « et du fait qu'on a cassé le service public de l'énergie pour la livrer à des requins affirme Fabien Gay, « Bruno Le Maire a expliqué qu'une fois que le marché baisserait, les factures baisseraient.

Elles n'ont jamais baissé et elles continuent d'augmenter alors que le marché s'est effondré ».

Faire de l'énergie un bien marchand

La FNME-CGT voit dans cette augmentation de la TVA un changement de paradigme : l'énergie ne serait plus considérée comme une première nécessité mais un bien marchand soumis aux fluctuations du marché. Pour Fabrice Coudour, secrétaire général de la FNME, cette loi n'est qu'une première étape : « si on allait au bout de nos revendications pour le prix de l'énergie, ça serait 25 % de baisse sur la facture pour tous les usagers, tout en finançant de manière crédible la re-nationalisation et un véritable service public de l'énergie. »

En attendant, la FNME-CGT prépare un appel à la grève pour septembre. Fabien Gay appelle Marc Ferraci, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, à revenir sur cette hausse par décret, ou à examiner la loi dès la rentrée. Un débat est prévu entre les deux dirigeants à la Fête de l'Humanité.

« Quand le marché explose, vos factures explosent, quand le marché baisse, c'est vos taxes qui augmentent, ça c'est insupportable et c'est un racket organisé », conclut le sénateur.



Signez et relayez notre pétition pour défendre notre bien commun : l'énergie ! Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons faire pression sur le gouvernement pour instaurer des tarifs abordables, un service public de qualité et relever le défi climatique.